

*Initiatives ministérielles*

dire: je n'accepte pas que mon voisin déplace ses arbres sur mon terrain de 15, 20 pieds et je ne dirai rien.

• (1635)

Du côté des autochtones, il faut bien comprendre que la terre ne leur appartient pas, ils appartiennent à la terre. Alors vous voyez que ce sont des visions un peu différentes et souvent très différentes des nôtres. Je pense que pour l'établissement de futures ententes telles que celles qui sont présentées devant nous aujourd'hui, ce respect se devra d'être cultivé et je vous avoue que je ne manquerai pas d'occasions pour tenter d'apporter ma contribution à cette culture-là.

Si je vais maintenant un peu du côté de la présentation et du projet de loi, si je regarde ce qui est inclus dans les ententes, on va reconnaître la possibilité pour ces nations d'édicter des textes législatifs au Yukon. Les choses que j'ai dénotées, qui sont majeures pour moi, c'est qu'effectivement à partir du moment que du côté financier ils vont avoir à administrer des choses, on se rend compte dans le projet de loi que du côté de l'administration et du côté des ententes, on est d'accord pour que de plus en plus ces gens-là prennent leur administration en main. Donc, si on convient de sommes d'argent à leur octroyer, soit sous forme de transferts ou soit sous forme de nouvelles redevances ou de royautés, il faut accepter aussi que ces gens-là puissent émettre des textes législatifs disant: voici de quelle façon nous voulons nous administrer. Alors, c'est présent dans les projets comme tel, et c'est important que ce soit souligné.

Également, et toujours dans le respect des cultures autochtones, on se rend compte que certains programmes vont maintenant permettre une certaine impression des croyances spirituelles et des croyances religieuses dans la façon qu'ils ont de s'administrer et dans la façon qu'ils auront de faire en sorte que leur avenir sera leur propre avenir et donc, pour eux, les croyances et les pratiques culturelles sont extrêmement importantes, et on va leur permettre avec leurs principaux programmes de faire en sorte que cette culture s'imprègne dans les programmes.

Il y aura aussi des possibilités de textes législatifs qui vont porter sur les langues autochtones. On me dit, par les représentations que j'ai eues cette semaine à mon bureau, qu'il y a six ou sept langues autochtones au Yukon et, imaginez-vous que la langue commune, la langue par laquelle ils peuvent le plus communiquer, c'est l'anglais. Alors on verra plus tard, cela fera d'ailleurs l'objet de ma conclusion, que les deux cultures se marient bien et je pense que maintenant, avec la possibilité qu'on va leur donner de légiférer au Yukon sur leur propre langue, je pense que là-dessus c'est un pas dans la bonne direction, et je me dois de faire aussi une analogie avec le gouvernement du Québec qui a certaines possibilités de légiférer sur la langue dans le but de protéger sa culture. Alors, forcément, le Bloc québécois est tout à fait en accord avec ce type d'approche.

Soins médicaux, soins de santé, services sociaux, c'est une approche très «holistique» aussi. C'est, encore une fois, un trait de la culture amérindienne. On se rend compte que leur façon de prévenir la maladie plutôt que de tenter de la guérir, leur façon même d'apporter des traitements est différente de la nôtre, et donc il y aura possibilité pour eux d'y aller du côté de leur façon

de faire culturelle, coutumière, traditionnelle, en matière de soins médicaux, de soins de santé et de services sociaux.

Fournitures et programmes pour la formation, encore là, analogie avec le Québec, je les considère chanceux de faire en sorte de pouvoir édicter des textes législatifs qui vont se rapporter à la formation. Je pense que si on donne à ces gens-là la possibilité de faire cela, cela leur permettra de se former une main-d'oeuvre qui est près des besoins de leur développement économique, et traditionnel et moderne. Chose qui, malheureusement, n'existe pas encore au Québec, et je vous avoue bien franchement que je les envie à ce niveau-là.

Sur les programmes et services d'éducation, et je pense que cela aussi est majeur, c'est une pierre angulaire de ce que nous sommes prêts à leur rétrocéder, ce serait important pour eux de faire en sorte qu'ils se bâtissent un système d'éducation qui transcende vraiment leurs valeurs traditionnelles. À ce niveau-là, on se doit de saluer la conclusion de cette partie d'entente qui permet aux nations autochtones de prendre en main leurs programmes et leurs services d'éducation.

• (1640)

Il y aura aussi la possibilité d'édicter des textes législatifs d'intérêt local ou privé. Alors, il y a des choses qu'on retrouve dans l'entente et dans le projet de loi qui nous laissent croire que c'est un peu comme dans le projet sautu, le projet de loi C-16. C'est un heureux mariage entre les valeurs traditionnelles et les valeurs modernes qu'on essaie de trouver. Je pense qu'ils y sont arrivés avec la signature de cette entente.

Entre autres, on leur concède la protection au niveau des ressources naturelles. On reconnaît les métiers traditionnels relatifs à la cueillette, au piégeage, à la chasse et à la pêche. Ce sont des avantages dont ils bénéficient depuis des siècles. Naturellement, ce sont des choses sur lesquelles on leur dit: «Allez-y, c'est à vous, c'est votre territoire». Je pense que ces gens, du fait de leur rapprochement avec la nature et la terre, ont démontré de façon éloquent qu'ils n'ont pas besoin de textes législatifs très sophistiqués, très compliqués. Par le respect imprégné dans leur culture, ils s'imposent un respect de la nature concernant la chasse et la pêche. Ce ne sont pas des gens qui ont tendance à vider les lacs et à se retrouver, par la suite, avec aucun poisson dans le lac. Ils n'ont pas besoin de lois très spécifiques là-dessus, c'est imprégné dans leur culture.

Je me dois de faire un autre rapprochement avec le Québec. Il y a une réglementation ou une interdiction d'affichage, y compris les panneaux publicitaires; je les envie. Il faut dire que c'est une espèce de loi 101. J'espère que la Cour suprême du Canada ne les attaquera pas régulièrement sur le fait qu'ils peuvent afficher dans un langage compréhensible pour leur peuple et qu'on n'exigera pas qu'il y ait une portion d'anglais sur les panneaux publicitaires. Encore une fois, je les envie de pouvoir édicter, sur le plan local et sur le plan privé, des textes législatifs qui se rapporteront à l'affichage.

On voit aussi qu'il y aura différentes façons de délivrer des permis. Ce sont des choses sur lesquelles ils pourront s'attarder, du côté de la construction, entre autres. Je ne veux pas faire de liste exhaustive, mais je constate que dans beaucoup de champs de juridiction, ils auront beaucoup de latitude. C'est très favorable pour eux et j'en suis très heureux. Au sujet de la réglementation de la construction, on constate qu'ils ont peut-être certaines façons de gérer la main-d'oeuvre. Encore une fois, je ne m'at-